

À L'INTENTION DES INSTITUTIONS SOCIALES DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Neuchâtel, le 25 juin 2021

Objet : Mesures Covid-19 en institutions sociales

Mesdames, Messieurs,

Étant donné les éléments suivants :

- L'évolution favorable ces dernières semaines de la situation épidémiologique Covid-19 dans les institutions ainsi que dans la communauté.
- L'expérience acquise par les responsables et collaborateurs/-trices lors de la gestion de cette épidémie
- Le taux d'immunité avoisinant les 80% chez les populations vulnérables
- L'accès à la vaccination pour toute la population
- L'objectif d'un retour à une vie normale
- Le positionnement de certains cantons romands

Le service de la santé publique considère maintenant que le risque de flambée en institutions sociales est contenu. La prise en charge d'une flambée doit dorénavant s'apparenter à la prise en charge d'une flambée d'influenza. La décision a donc été prise de redonner l'autonomie de la gestion de l'épidémie Covid-19 aux directions des institutions, tout en demeurant à disposition pour soutenir les établissements qui en ressentent le besoin.

Dès le 25.06.2021, les décisions et la gestion concernant les points suivants sont laissées à la discrétion des directions :

- Les mesures à respecter par les visiteurs/-trices: l'obligation de port du masque, la nécessité de présenter le certificat Covid et toutes autres modalités concernant les visites.
- Les contacts physiques entre les résident-e-s et leurs proches
- Les modalités d'ouverture des cafétérias et restaurants des institutions au grand public
- La nécessité d'une quarantaine & test de dépistage au retour d'hospitalisation ou lors d'une nouvelle entrée
- Les tests de dépistages systématiques pour les collaborateurs/-trices asymptomatiques

Transmission des données au SAHA/SCSP

- Comme pour l'influenza, le norovirus et le rotavirus, les flambées (≥ 2 cas en moins de deux semaines avec un lien épidémiologique) doivent obligatoirement être déclarées au SCSP via le formulaire de l'OFSP.
- En cas de flambée, merci d'informer également la cellule en lien avec les institutions à risque de flambée à l'adresse SCSP.EMS.covid@ne.ch quotidiennement jusqu'à extinction du foyer.
- La déclaration des cas individuels par le médecin traitant reste obligatoire, mais il n'est plus nécessaire de déclarer chaque cas individuel à la cellule en lien avec les institutions à risque de flambée du SCSP.
- L'envoi hebdomadaire du tableau de la situation Covid-19 n'est plus d'actualité.

Il est important de se rappeler que la pandémie n'est pas terminée. La vigilance est toujours de mise. En cas de péjoration de la situation épidémiologique dans les institutions du canton, le SCSP, conjointement avec le SAHA, pourraient à nouveau émettre des recommandations sur les mesures.

Nous vous rappelons que les mesures d'hygiène de base restent en vigueur en tout temps, même hors contexte épidémique :

- Une hygiène des mains rigoureuse selon les 5 indications de l'OMS reste applicable en tout temps.
- Le visiteur malade doit reporter sa visite.
- Les collaborateurs/-trices doivent de garder un niveau de vigilance élevé et se faire immédiatement tester en cas de symptômes.
- Le port du masque pour les collaborateurs/-trices non-immuns (idem qu'en situation d'épidémie influenza) et celles et ceux présentant des symptômes respiratoires selon les Précautions Standard.
- Les mesures d'isolement + test en cas de symptômes, autant pour les résidents que les collaborateurs, indépendamment du statut vaccinal. Le traçage des cas positifs par le SCSP se poursuit et vous serez contacté par un enquêteur pour chaque cas positif.
- Le **contrôle continu du taux d'immunité** dans l'institution/foyer/lieu d'accompagnement **et adaptation des mesures en conséquence**.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement la page coronavirus du site internet de l'Etat, ainsi que celle de l'OFSP :

<https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/Pages/Coronavirus.aspx>

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier chaleureusement à nouveau de votre collaboration et vos efforts pendant cette période particulière et difficile.

Comme déjà mentionné, nous demeurons à votre disposition en cas de besoin.

Veillez accepter, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Dr Laurent Kaufman

Médecin cantonal adjoint